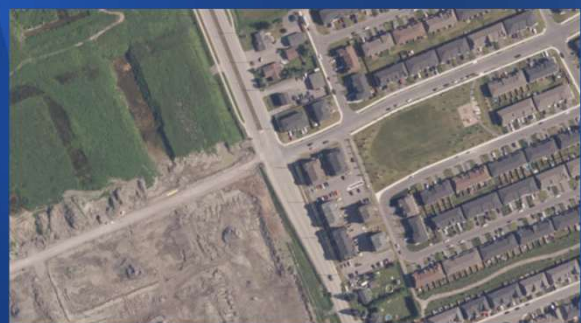
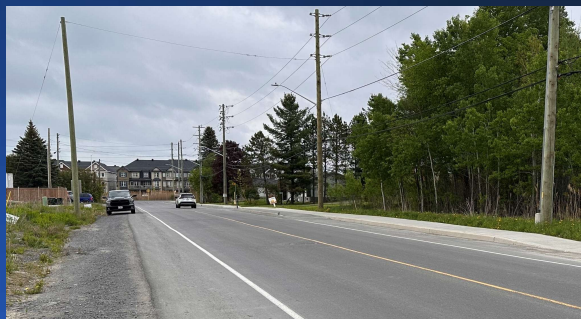




Modification de l'intersection entre le chemin Mer-Bleue et la promenade Décoeur

Séance d'information publique
Le 24 novembre 2025
De 18 h à 20 h

Lieu :
Centre communautaire Aquaview
318, promenade Aquaview, Ottawa

Reconnaissance du territoire

Nous reconnaissons qu'Ottawa se trouve sur un territoire non cédé de la Nation Anishinabe Algonquine.

Nous tenons d'ailleurs à saluer l'ensemble des membres des Premières Nations et des peuples inuits et métis pour leur apport précieux, passé et présent, dans la région.

De plus, nous reconnaissons et respectons la diversité culturelle des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis, diversité qui enrichit notre ville.

Bienvenue / Aperçu du projet

Bienvenue à la séance d'information publique sur la modification de l'intersection entre le chemin Mer-Bleue et la promenade Décoeur.

Cette séance a pour but de présenter la conception préliminaire du projet, de recueillir les commentaires, de déterminer les prochaines étapes et d'informer les résidents des travaux à venir.

Les informations clés présentées comprennent :

- les problèmes actuels de circulation et de sécurité à l'intersection;
- les solutions proposées et les conceptions des intersections;
- le calendrier provisoire des travaux et les impacts sur la circulation.

formulaire de
commentaires en ligne



Veuillez examiner les informations présentées et **nous faire part de vos commentaires à l'aide du [formulaire en ligne](#), par téléphone ou par courriel**, comme indiqué à la dernière page de ce document, **avant le 8 décembre 2025**.

Limites et portée du projet

La portée des travaux du projet comprend les améliorations clés suivantes le long du chemin Mer-Bleue :

- élargissement à quatre voies du chemin Mer-Bleue, entre la promenade Décoeur et le nord du cercle Willow Aster;
- carrefour protégé par feux de signalisation à l'intersection du chemin Mer-Bleue et de la promenade Décoeur, avec amélioration des infrastructures pour les piétons et les cyclistes;
- pistes cyclables surélevées le long du chemin Mer-Bleue dans les limites du projet, rejoignant ensuite les pistes cyclables et accotements existants sur la route;
- modifications mineures de la route et des trottoirs sur la promenade Décoeur et la rue Copperhead à proximité de l'intersection;
- nouveaux trottoir et sentiers polyvalents du côté est du chemin Mer-Bleue, au chemin Renaud, reliant la nouvelle École secondaire publique Orléans-Sud.



Conditions actuelles

Le projet d'intersection du chemin Mer-Bleue et de la promenade Décoeur vise à résoudre les problèmes opérationnels et de sécurité suivants à l'intersection :

- remplacer le contrôle d'arrêt actuel sur la promenade Décoeur et la rue Copperhead par des feux de circulation et une intersection protégée qui offre une priorité claire, des traversées plus sûres et moins de points de conflit;
- réduire les files d'attente et les retards en ajoutant des voies de virage à gauche sur le chemin Mer-Bleue, en synchronisant les feux de signalisation pour chaque mouvement de circulation et en améliorant la visibilité et la géométrie d'approche;
- réduire les risques de collision en prévoyant des passages séparés pour les piétons et les cyclistes, des feux de signalisation pour les vélos, des coins surélevés, un éclairage amélioré, des marquages au sol et des installations conformes aux normes d'accessibilité.



Conditions actuelles à l'intersection du chemin Mer-Bleue et de la promenade Décoeur :

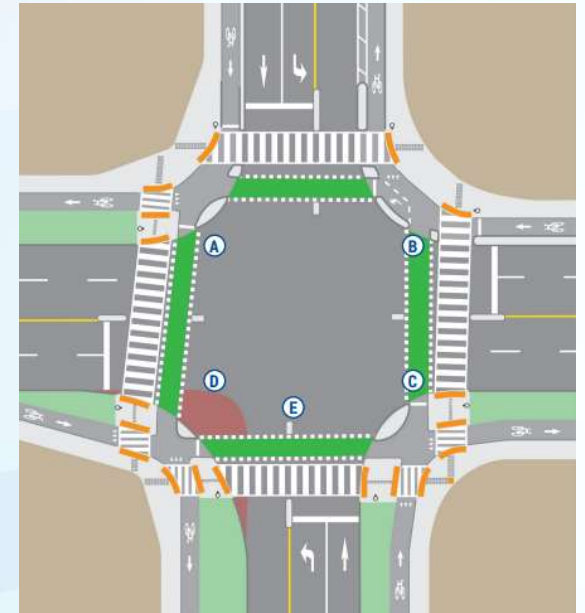
- Le contrôle des feux de signalisation rend difficile la recherche d'ouvertures dans la circulation.
- Actuellement, les véhicules circulant d'est en ouest subissent des retards pouvant atteindre 40 secondes.
- Traverser quatre voies exige une grande attention de la part des conducteurs.
- Il n'y a pas de passage réservé aux piétons et aux cyclistes.
- La poursuite des projets d'aménagement amplifiera les problèmes existants.

Option d'intersection protégée

Une intersection protégée au croisement du chemin Mer-Bleue et de la promenade Décoeur avec des voies de virage à gauche sur le chemin Mer-Bleue et des passages réservés aux cyclistes et aux piétons est la conception recommandée pour les raisons suivantes :

- **Favorise la croissance future** : la conception proposée améliorera considérablement le fonctionnement actuel et permettra à l'intersection de continuer à offrir un niveau de service élevé à l'avenir, à mesure que les projets d'aménagement se poursuivront dans les environs.
- **Améliore la sécurité et l'accessibilité** : la configuration de l'intersection protégée offre des passages sûrs et accessibles aux piétons et aux cyclistes. L'intersection est conçue pour ralentir les véhicules tournant à droite et améliorer la visibilité des piétons et des cyclistes.
- **Rentable et pratique** : une solution équilibrée qui ne nécessite pas d'acquisition de terrains et limite les impacts des travaux de construction tout en apportant des améliorations opérationnelles majeures.

Intersection protégée typique



Caractéristiques de la conception

- (A) Angle protégé à grand rayon avec tablier d'angle
- (B) Angle protégé en une étape.
- (C) Angle protégé standard
- (D) Angle protégé hybride
- (E) Bornage de la ligne médiane

Construction et gestion de la circulation

La Ville prendra toutes les précautions nécessaires pour limiter les perturbations dans la vie quotidienne de votre famille, mais, comme vous pouvez l'imaginer, il se peut que vous subissiez certains désagréments pendant la durée des travaux. Voici quelques problèmes courants rencontrés pendant les travaux et les mesures d'atténuation associées :

- **La poussière, les débris et le bruit** seront atténués grâce à l'utilisation de camions-citernes, de balayeuses, de clôtures de chantier et de nettoyages réguliers du site. Les heures de travail sont réglementées par le *Règlement sur le bruit* (n° 2017-255), qui autorise les travaux de construction de 7 h à 22 h du lundi au samedi. Le dimanche, les jours fériés et les jours de fête, les travaux sont autorisés entre 9 h et 22 h. Les travaux de nuit (non prévus à ce stade) nécessitent une dérogation au *Règlement sur le bruit*.
- **Les piétons et les cyclistes présents dans les zones de construction** seront pris en charge grâce à des sentiers balisés et signalés à travers le site du projet. Le personnel de construction est toujours vigilant pour aider et guider les piétons en cas de besoin.

Construction et gestion de la circulation (suite)

- **Les ralentissements de circulation** seront réduits au minimum grâce au maintien de voies ouvertes tout en laissant suffisamment d'espace à l'entrepreneur pour effectuer les travaux. Des signaleurs seront utilisés pour diriger la circulation si nécessaire. Les travaux seront échelonnés, et des fermetures et des ajustements temporaires de voies se poursuivront pendant la construction.
- **Les perturbations de l'accès aux entrées de cour** seront limitées; toutefois, lorsque des fermetures seront nécessaires, un préavis de 24 heures sera donné. Le stationnement sur la promenade Décoeur pourrait être restreint pendant la période de construction.
- **L'accessibilité** pour le public est une considération importante pour la Ville. Celle-ci mettra tout en œuvre pour assurer l'accès au site de construction et aux environs. L'accès des piétons aux maisons sera maintenu en tout temps. Veuillez informer l'équipe du projet si vous avez besoin d'aménagements liés à un handicap.
- **Les aménagements paysagers, les entrées de cour et/ou les trottoirs privés perturbés** seront remis dans leur état d'origine.

Calendrier du projet

Voici les dates et objectifs clés prévus pour le calendrier du projet :

- **Examen des commentaires issus de la séance d'information publique** : décembre 2025
- **Achèvement de la conception détaillée** : janvier 2026
- **Début estimé des travaux** : mai 2026
- **Achèvement prévu des travaux** : novembre 2026, avec asphaltage final au printemps 2027

Merci

Merci d'avoir consulté les panneaux d'information du projet. Restez au courant des dernières nouvelles en consultant le site Web du projet : ottawa.ca/cheminMerBleue

Veuillez faire part de vos commentaires à l'aide du [formulaire en ligne](#), par téléphone ou par courriel au gestionnaire de projet de la Ville avant **le 8 décembre 2025**.

Gestionnaire de projet de la Ville

Joe Mojsej, ing.

Ingénieur principal, projets d'infrastructure

Ville d'Ottawa

100, promenade Constellation, Ottawa (Ontario) K2G 6J8

Tél. : 613-580-2424, poste 16203

Courriel : joe.mojsej@ottawa.ca

formulaire de
commentaires en ligne



Par ailleurs, il est possible d'obtenir des formats accessibles et des soutiens à la communication en en faisant la demande à ottawa.ca/formataccessible